

Gaëlle Marti, Les grandes notions du droit de l'Union européenne, Puf, coll. Themis, 2023

Maria Fartunova-michel

DANS **CIVITAS EUROPA 2024/2 n° 53**, PAGES 297 À 298

ÉDITIONS **IRENEE / UNIVERSITÉ DE LORRAINE**

ISSN 1290-9653

DOI 10.3917/civit.053.0297

Date de mise en ligne : 28/02/2025

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://droit.cairn.info/revue-civitas-europa-2024-2-page-297?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour IRENEE / Université de Lorraine.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Gaëlle Marti, *Les grandes notions du droit de l'Union européenne*, Puf, coll. Themis, 2023¹

Maria FARTUNOVA-MICHEL

Maître de conférences HDR en droit public
Chaire Jean Monnet EUBioethics
Université de Lorraine
IRENEE – UR 7303
F-54000 Nancy, France

L'ouvrage de Gaëlle Marti vient utilement compléter la collection *Themis* des éditions PUF, qui avait inauguré cette façon originale de présenter le droit à travers les notions qui le structurent. Après les grandes notions de droit privé de Judith Rosenfeld en 2011, il a été particulièrement judicieux de se pencher sur les grandes notions de ce droit « venu d'ailleurs ».

Écrit dans une période très condensée de 2021 à février 2023, l'ouvrage s'ouvre par une introduction justifiant les dix grandes notions. L'« intégration », l'« autonomie », la « subsidiarité », la « diversité », l'« effectivité », la « confiance mutuelle », le « marché », la « non-discrimination », la « citoyenneté », l'« état de droit » content l'histoire du droit de l'Union européenne. Par essence arbitraire, ce choix est cependant révélateur de l'évolution de l'intégration européenne et des préoccupations anciennes et actuelles de ce système juridique *sui generis*. Fils conducteurs pour celui qui souhaite comprendre le « phénomène juridique » qu'est l'Union européenne, elles permettent aussi de s'interroger sur la pertinence sémantique du vocable « notion ». La proximité de celui-ci avec « le concept » ou encore « le principe » entretient l'ambiguïté sur l'opportunité d'une telle catégorisation des éléments fondamentaux du droit de l'Union européenne.

Mais l'auteure assume clairement le choix du terme « notion » en tant que catégorie essentielle au langage et à la pensée pour construire juridiquement et, dans une certaine mesure, l'Union européenne en tant qu'objet de droit. Ce choix permet de manière tout à fait subtile et pédagogique de présenter la singularité de l'intégration européenne : la démarche de sédimentation où la doctrine, le juge

1 Ouvrage présenté lors d'une conférence conjointe, *Les Entretiens de l'IRENEE et Chaire Jean Monnet EUBioethics*, le 4 mars 2023, avec la participation de Mathilde Frappier, Professeur de droit public, Université de Lorraine et de Julie Rondu, Maître de conférences en droit public, Université de Strasbourg.

et le législateur contribuent de concert à l'évolution du processus d'intégration. En cela, la lecture de l'ouvrage est très aisée et agréable.

Par le choix opéré, l'ouvrage offre également une réflexion très stimulante d'un point de vue théorique sur l'Union européenne. Le choix déjà des dix notions fondamentales constitue un renoncement à d'autres notions aussi structurantes, comme l'est l'espace de liberté, de sécurité et de justice étudié essentiellement à travers la notion de confiance mutuelle. De même, la mise en balance entre intégration/construction européenne ou encore autonomie/effectivité relève essentiellement des interrogations des européenistes dans une démarche de légitimation et/ou de justification du système juridique de l'Union. Les références aux ouvrages d'Olivier Beaud² sont particulièrement significatives de l'interrogation quasi constante sur la nature juridique de l'Union européenne. Dès le départ, la qualification juridique de l'Union européenne dans le débat doctrinal publiciste a joué le « trublion » car elle a éprouvé la pertinence de la catégorie juridique de l'« État », notion structurant le droit public. Surtout, elle a permis de montrer à quel point cette catégorie juridique apportait une compréhension limitée de l'Union européenne en tant que phénomène nouveau. En atteste la richesse du débat doctrinal originel sur lequel Gaëlle Marti s'appuie subtilement pour expliquer le caractère très peu pertinent de la qualification traditionnelle de l'Union européenne de « confédération » ou d'État fédéral, voire d'organisation internationale ou de fédération, du fait du processus d'intégration.

Cette lecture théorique, qui se profile à travers les grandes notions du droit de l'Union européenne, justifie les effets performatifs de ce droit. Elle explique les raisons d'être de la norme commune et des principes qui s'y attachent, la structure et la substance de ce droit ou encore la méthode de l'intégration européenne, le rôle des États, du juge et, enfin, de la doctrine. Le rôle du juge est particulièrement mis en avant ainsi que son activisme politique dans la construction même de l'État de droit et de l'indépendance de la justice.

Ce sont sans doute là les fondements sur lesquels repose l'Union européenne et qui sont le gage de sa pérennité. En cela, comme l'a souligné Mathilde Frappier lors de la présentation de l'ouvrage, celui-ci est un discours, un essai sur l'Union européenne, témoignant de la maturité de la matière et de la façon de l'aborder.

2 O. BEAUD, *Théorie de la Fédération*, PUF, coll. Leviathan, 2009 et *Le Pacte Fédératif. Essai sur la constitution de la Fédération et sur l'Union européenne*, Paris, Dalloz 2022.